

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2020/06/23-03-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 23 juin 2020, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

- Vu** le Code de l'Éducation,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu** la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à Monsieur le Président d'Aix-Marseille Université en date du 14 janvier 2020,
- Vu** la proposition de l'Agent Comptable d'Aix-Marseille Université,

DECIDE :

OBJET : Admission en non-valeur – Ambassade du GABON

Le Conseil d'administration approuve l'admission en non-valeur de la créance de l'ambassade du Gabon en France d'un montant de 64.084, 50 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 32

Fait à Marseille, le 24 juin 2020

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

